

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.093

L'An Deux Mille Quatre, le 10 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 3 DECEMBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 3 DECEMBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.
MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant.

VOTE : UNANIMITE

La mise en place des titres restaurants a été décidée par délibération en date du 27 Octobre 1993 (visée par la Sous-Préfecture le 4 Novembre 1993), avec une prise en charge par l'employeur de 60% de la valeur du titre restaurant.

Après avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 Octobre 2004, il est proposé de revaloriser la valeur faciale du titre restaurant comme suit :

- au 1er Janvier 2005 : 5,00 euros
- au 1er Janvier 2006 : 6,00 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

De fixer la valeur faciale du titre restaurant comme suit :

- au 1er Janvier 2005 : 5,00 euros
- au 1er Janvier 2006 : 6,00 euros

avec maintien de la prise en charge par l'employeur de 60% de la valeur faciale du titre restaurant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

Certifié Exécutoire
Le Premier Adjoint,

l'accomplissement
H. LE GUEUT

des formalités légales

le
13 décembre 2004

des

Compte-tenu **de**

Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint
Services,

H. THOMAS

